

7 AVRIL 2025

POUR DIFFUSION

Le mot du Président



Projets de loi 94, 89 et 47

Depuis quelques semaines, le gouvernement dépose des projets de loi qui vont avoir des impacts à plusieurs niveaux pour l'ensemble des travailleurs du Québec, et particulièrement pour le personnel œuvrant dans le réseau scolaire. Voici un bref résumé des différents projets de loi ainsi que les actions de notre fédération (FSE) et de notre centrale (CSQ).

PL 94 — Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives

Ce projet de loi, qui vise notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation, viendrait également limiter l'autonomie professionnelle individuelle des enseignantes et enseignants par une série de nouveaux principes et encadrements ajoutés à la Loi sur l'instruction publique (LIP). Premier ajout à l'article 19 (Droits de l'enseignant) : les modalités d'intervention pédagogique et les instruments d'évaluation, y compris le matériel utilisé (ajout), devront être maintenant conformes aux différents encadrements établis par le ministre. Deuxième ajout à l'article 22 (Obligations de l'enseignant) : l'enseignant devra soumettre une planification pédagogique au directeur d'établissement dans la forme et au moment déterminé par ce dernier, et en tenant compte des bonnes pratiques établies par le ministre. Le projet de loi prévoit aussi une nouvelle obligation pour les directions d'établissement de procéder à une évaluation annuelle des enseignants afin de mesurer leur contribution au projet éducatif. La FSE, tel que le prévoit son offensive professionnelle et pédagogique, mènera différentes actions pour freiner les atteintes à notre autonomie professionnelle.

PL 89 — Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out

Ce projet de loi vise à introduire des services minimaux à maintenir en cas de grève, là où les services essentiels ne sont pas requis, et confère au ministre le pouvoir de suspendre une grève ou un lock-out dans certaines circonstances. Ce projet de loi viendrait modifier le rapport de force établi entre employeurs et syndicats. Rappelons que les luttes menées par les travailleuses et les travailleurs du Québec ont des effets concrets sur le bien-être de la population. La CSQ a présenté un [mémoire](#) au ministre du Travail dans le cadre des consultations sur le PL 89. Elle lancera également une vaste campagne de communication et mobilisation.

PL 47 — Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel

L'objectif visé par ce projet de loi, la protection des élèves, est tout à fait légitime et nous le partageons. À ce projet de loi s'ajoute un code d'éthique que nos centres de services scolaires ont déjà adopté. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) étudie présentement ce code d'éthique et fera les interventions appropriées afin de s'assurer qu'il respecte les encadrements légaux. Une plainte au Tribunal administratif du travail (TAT) a également été déposée à propos de l'imposition de ce code d'éthique, sans possibilité de consultation.

Syndicalement vôtre,

Daniel Boisjoli, président